

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_240426_055

portant sur

CLÔTURE DE LA RÉGIE DE RECETTES POUR LA MISE EN FOURRIÈRE DE VÉHICULES

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en particulier les articles :

- L.2122-22, alinéa 7°,

- R.1617-1 à R.1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et en particulier l'article 22,

VU l'arrêté du Maire n°A-FIN-2016-0222106 du 3 mars 2016 portant institution d'une régie de recettes pour la mise en fourrière de véhicules,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article L.2122-22 du CGCT susvisé,

VU le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 8 avril 2024,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : La clôture de la régie de recettes de la mise en fourrière de véhicules,

- **ARTICLE 2** : Le fait qu'il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie et que le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse ainsi que tous ses documents, valeurs et stocks,

- **ARTICLE 3** : Le fait que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240426-lmc110713-AR-1-
1

Date de télétransmission : 26/04/24

Date de publication : 02/05/2024

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt six avril deux mille vingt-quatre,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE